

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2025 / 022**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonneire s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Emilie ORGEL, 1^{er} adjointe, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Absent excusé : Cédric CLECH

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DE RESULTATS
BUDGET CINEMA- EXERCICE 2024**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique pour le budget Cinéma est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	144 411,67 €	170 477,19 €
TOTAUX	144 411,67 €	170 477,19 €
Résultats de clôture		26 065,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés	277 731,38 €	
Opérations de l'exercice	418 976,99 €	638 864,63 €
TOTAUX	696 708,37 €	638 864,63 €
Résultats de clôture	57 843,74 €	
Restes à réaliser		5 412,00 €
TOTAUX CUMULES	696 708,37 €	644 276,63 €
RESULTATS DEFINITIFS BP	52 431,74 €	

ENSEMBLE (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés	277 731,38 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	563 388,66 €	809 341,82 €
TOTAUX	841 120,04 €	809 341,82 €
Résultats de clôture	31 778,22 €	
Restes à réaliser		5 412,00 €
TOTAUX CUMULES	841 120,04 €	814 753,82 €
RESULTATS DEFINITIFS BP	26 366,22 €	

SYNTHESE DES RESULTATS 2024 (EN €) :

Résultats	Fonctionnement	Investissement
reportés 2023		-277 731,38 €
de l'exercice 2024	26 065,52 €	219 887,64 €
de clôture 2024	26 065,52 €	-57 843,74 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13 ;
- Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- Vu la délibération n° 2022-156 relative à la mise en place de la nomenclature M57 ;
- Vu le rapport présenté relatif à l'exécution budgétaire 2024 ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats du budget Cinéma pour l'exercice 2024 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- Adopte le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avallon relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Déclare, pour le budget Cinéma de l'exercice 2024, que le compte financier unique, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Affecte l'excédent de fonctionnement 2024 du budget Cinéma sur le budget primitif 2025 de la façon suivante :
 - **26 065,52€** au 1068 de la section investissement 2025,
 - **0,00€** en report à nouveau de la section de fonctionnement 2025.
- Dit que le déficit constaté de la section d'investissement sera inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement, soit **57 843,74€**.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre